

# Lits pour bénéficiaires de l'aide sociale

## Offre

Le Secours d'hiver propose des lits robustes et une literie adéquate. L'accent est mis sur leur durabilité et non sur leur design.

Les duvets et les coussins sont en matière synthétique lavable; de ce fait, ils conviennent également aux personnes allergiques. Les matelas offrent un grand confort de couchage, mais ne conviennent pas aux personnes souffrant de maux de dos. En règle générale, une personne seule peut recevoir un lit de 90 x 200 cm.

## Marche à suivre

Le formulaire «aide lits» y compris le budget actuel d'aide sociale sont à remettre au Secours d'hiver du canton de Berne. La facture pour la commande sera envoyée par le Secours d'hiver Suisse et adressée au service social.

## Livraison

Les livraisons, provenant directement du fabricant, sont effectuées par un transitaire. Afin de garder les frais de transport au plus bas, les livraisons sont regroupées par région. En règle générale, les livraisons sont effectuées deux à trois semaines après la date de la commande. Les personnes/institutions concernées seront avisées par écrit. La livraison est effectuée jusque dans l'appartement. Le livreur ne s'occupe pas du montage des lits et les anciens lits et la literie ne sont pas repris. Toute la marchandise y compris les frais de livraisons fait l'objet d'une facturation. Il n'existe aucun droit de retour.

## Conditions

Les lits sont en grande partie subventionnés par le Secours suisse d'hiver. Conformément au bulletin de commande, le reste des coûts doit être pris en charge par les pouvoirs publics. Le budget d'aide sociale ne doit pas être réduit en conséquence.

## Réclamations

La livraison doit être vérifiée dès réception de la marchandise et une éventuelle réclamation doit immédiatement être signalée. Les réclamations ultérieures ne seront pas prises en considération. Par la signature du bulletin de livraison, le destinataire confirme que la marchandise est arrivée en parfait état.